

Affaires courantes

[Français]

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de déposer une pétition provenant de jeunes de ma circonscription de Hull—Aylmer. Ils se sont unis pour demander au Parlement d'envisager d'apporter une modification au Code criminel pour empêcher la distribution, au Canada, de matériel aussi violent et dégradant que ce jeu de société du tueur en série.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 458.

[Texte]

Question N° 458—**M. Arseneault:**

En ce qui concerne l'exploitation du bureau de poste de Pointe-Verte par la Société canadienne des postes, pour les cinq dernières années, *a*) le bureau de poste a-t-il réalisé un excédent d'exploitation ou un déficit d'exploitation pour la période en cause, *b*) l'exploitation du bureau de poste de Pointe-Verte a-t-elle fait l'objet d'études, de rapports et d'examen, ou les deux, par la Société canadienne des postes?

L'hon. Harvie André (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des Communes): (a) Les coûts d'exploitation d'un bureau de poste englobent les coûts directs et indirects. Les coûts directs comprennent les salaires et les avantages sociaux de tous les employés, les coûts du service rural ainsi que ceux liés aux locaux du bureau. Les coûts indirects comportent la portion des coûts de livraison par camion du service routier, les coûts de traitement dans les établissements de traitement du courrier en aval, les coûts de livraison du courrier posté au bureau, la portion du coût de l'infrastructure et des frais généraux ou la portion des coûts d'investissement servant à l'achat de nouvel équipement de traitement et de livraison du courrier ou à l'élaboration de nouvelles techniques. À eux seuls, les coûts directs de l'exploitation du bureau se sont élevés à plus de deux fois le revenu produit à Pointe-Verte.

(b) La Société a examiné les activités de traitement et de livraison du courrier du bureau, la nécessité du bureau

dans le réseau, la distance le séparant des municipalités avoisinantes, la taille relative de la municipalité, les assises financières locales, le nombre de clients servis, les modes de livraison existants, l'effectif qui reste, le caractère approprié et les coûts d'exploitation de l'immeuble, la démographie, les tendances des consommateurs et les coûts respectifs des services suppléants.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question n° 405 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre que la question n° 405 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 405—**M. Althouse:**

À l'égard de la Société du crédit agricole, *a*) concernant des contrats de vente et de location qu'elle a conclus, (i) quels sont les numéros d'emplacement des terres, quels sont les noms des anciens propriétaires et des nouveaux propriétaires ou locataires, (ii) quelle est la date limite pour la conclusion du contrat à l'égard de chaque parcelle de terrain offerte et quelle est la date de la conclusion de chaque contrat, *b*) concernant à quelles règles assujetti à la présentation des soumissions en vue de la vente ou de la location des terres (i) la Société du crédit agricole commande-t-elle des évaluations à des tierces parties afin de déterminer le prix à demander pour les propriétés mises en vente, (ii) les dates limites sont-elles respectées, (iii) les intéressés peuvent-ils présenter plus d'une soumission et les soumissions peuvent-elles être présentées après la date limite, (iv) qui est présent à l'ouverture des soumissions, (v) le propriétaire actuel ou l'ancien propriétaire y sont-ils représentés, (vi) quand les nom, adresse et soumission des adjudicataires sont-ils rendus publics?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Langlois: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.